

ARRETE TEMPORAIRE

portant réglementation de la circulation sur :
la route départementale 163
la commune de ERBRAY

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LOIRE-ATLANTIQUE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3221-4 ;

VU le code de la route, notamment ses articles L110-1 et suivants, R411-1 et suivants, R413-1 et suivants ;

VU le code de la voirie routière et notamment les articles L113-1 et R113-1 ;

VU l'instruction interministérielle en vigueur sur la signalisation routière et notamment la 8ème partie, signalisation temporaire ;

VU le règlement de voirie en vigueur du Département de Loire-Atlantique ;

CONSIDERANT qu'il convient de réglementer temporairement la circulation sur la route départementale 163 afin de réaliser des travaux sur le réseau enedis.

ARRÊTE

ARTICLE 1

La circulation routière sera réglementée sur la route départementale 163 classée RP2 entre les PR 22 + 949 et 23 + 120', sur le territoire de la commune de ERBRAY.

du mercredi 22 avril 2026 au jeudi 30 avril 2026

La restriction s'appliquera sur la section courante dans les deux sens de circulation.

Les prescriptions suivantes seront mises en œuvre :

- circulation alternée par feux tricolores
- vitesse limitée à 50 km/h
- interdictions de stationner, dépasser, s'arrêter au droit du chantier

La restriction sera mise en œuvre de jour de 09h00 à 17h00 (16h00 le vendredi).

En cas d'aléas techniques ou météorologiques, l'application de ces mesures de restriction pourra être prolongée jusqu'au jeudi 07 mai 2026.

ARTICLE 2

La fourniture, la pose, la dépose et la maintenance de la signalisation correspondante seront assurées par STURNO RS50, TSA 70011 69134 DARDILLY, selon les règles de pose et de maintenance définies par le service aménagement de la Délégation de Châteaubriant et conformément à la fiche CF24 - Alternat par signaux tricolores.

ARTICLE 3

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera affiché en mairie de la commune de ERBRAY et placardé aux extrémités du chantier ou des sections réglementées.

ARTICLE 5

Le Directeur général des services du Département de Loire-Atlantique,
Le Maire de la commune de ERBRAY,
Le Commandant du groupement de gendarmerie de COB Chateaubriant,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à NOZAY

Le 15 avril 2026

Pour le Président du Conseil Départemental,

L'adjoint au chef de service aménagement

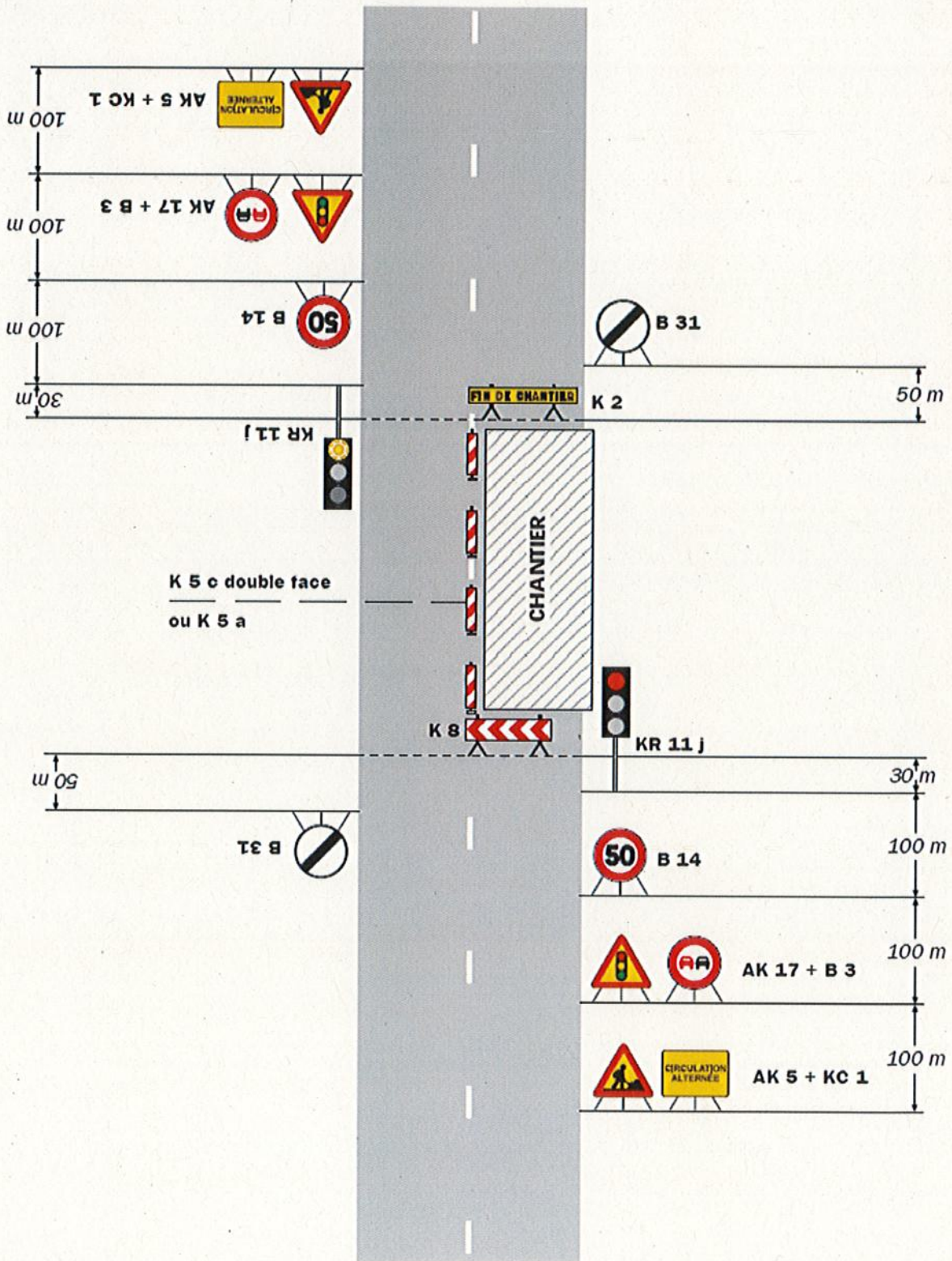


Philippe BELIZAIRE

Annexe à l'arrêté de circulation T-C-2026-04-088
Plan de situation

Situation des travaux





Remarque(s) :

- Schéma à appliquer notamment lorsque l'alternat doit être maintenu de nuit, en absence de visibilité réciproque.
- Pour le réglage des signaux tricolores : Cf. Signalisation temporaire - Les alternats.

- Un panneau B 14 de limitation de vitesse à 70 km/h peut éventuellement être intercalé entre les panneaux AK 5 et AK 17.

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers <input type="checkbox"/>	véhicules légers <input checked="" type="checkbox"/>	véhicules légers <input type="checkbox"/>
pois lourds <input type="checkbox"/>	pois lourds <input checked="" type="checkbox"/>	pois lourds <input type="checkbox"/>

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

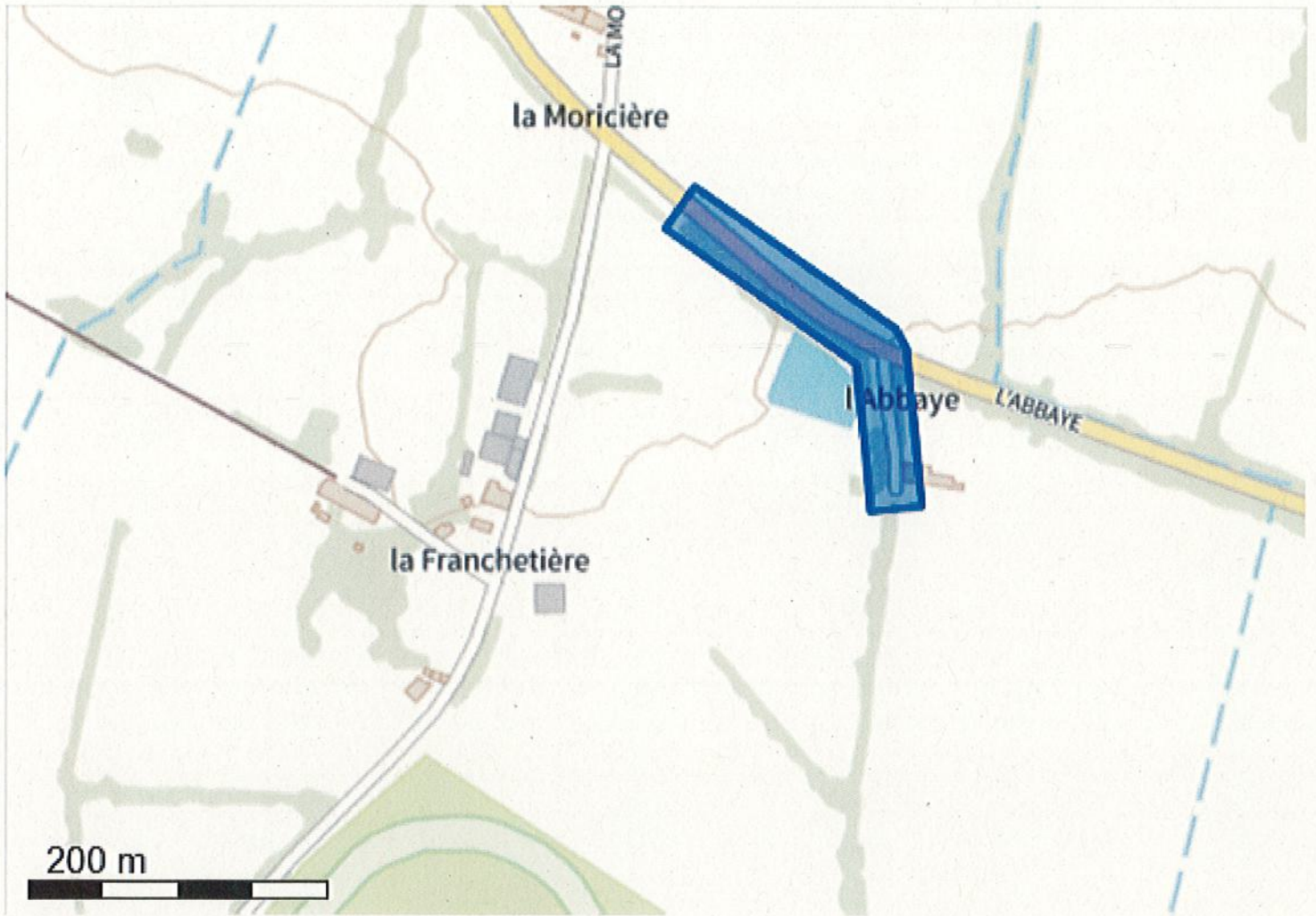
J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : DARDILLY CEDEX

Le : 1 0 0 4 2 0 2 6

Nom : GUILLERON Prénom : Pierrick Qualité :

 Signature certifiée Sogelink



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>-1.30469707,47.66904572 -1.30458732,47.66830692 -1.30456443,47.66815281
-1.30410675,47.66818364 -1.30424984,47.66914695 -1.30434616,47.66925811 -1.30597751,47.67003262 -1.30616548,47.67012186
-1.30643052,47.6698687 -1.30469707,47.66904572</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:
polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

```
(47.669046 -1.304697); (47.668307 -1.304587); (47.668153 -1.304564); (47.668184 -1.304107); (47.669147 -1.304250); (47.669258 -1.304346);
(47.670033 -1.305978); (47.670122 -1.306165); (47.669869 -1.306431); (47.669046 -1.304697);
```